

Groupe départemental Egalité filles – garçons

Lettre n° 1 - Mars 2016

IEN référents :

A.BECONCINI- Rombas et G.FELICI – Metz Nord

- **Le groupe de travail**

La prochaine réunion du groupe de travail égalité filles-garçons est prévue le 28 juin 2016 (9h-12h, IEN Metz Nord, 199 Avenue André Malraux)

Ordre du jour :

- Mise à jour du listing des référents circonscription
- Les grilles d'observations élève et enseignant
- Constitution d'une mallette égalité filles-garçons

Pour rejoindre le groupe de travail, merci de prendre contact avec la conseillère pédagogique de Metz nord (celine.baey@ac-nancy-metz.fr)

- **Les référents de circonscription**

Suite au conseil des IEN du mois de décembre, a été décidé de nommer dans chaque circonscription un référent égalité filles-garçons. Il peut s'agir d'un CPC, d'un directeur, d'un enseignant ou de tout autre personnel de l'EN.

Cette personne sera la destinataire des travaux et informations du groupe de travail pour diffusion dans sa circonscription. Cette personne peut (ou non) faire partie du groupe de travail.

Merci de retourner les coordonnées de ce référent à l'adresse celine.baey@ac-nancy-metz.fr

- **En bref**

25 novembre 2014 : journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

7 à 8 % des violences sont sexuelles et sexuées

35% des femmes et filles sont exposées à une forme de violence physique et/ou sexuelle au cours leur vie et 7 femmes sur 10 sont victimes d'abus dans certains pays.

On estime que plus de 30 millions de filles âgées de moins de 15 ans risquent de subir des mutilations génitales féminines et que plus 130 millions dans le monde en ont été victimes.

Dans le monde, plus de 700 millions de femmes aujourd'hui mariées l'ont été enfant, dont 250 millions avant l'âge de 15 ans. Les filles qui se marient avant l'âge de 18 ans ont moins de chances de finir leur scolarité et sont plus exposées à la violence domestique et aux complications liées à la grossesse.

Les coûts et conséquences dus à la violence à l'égard des femmes se font sentir sur plusieurs générations

« Il nous incombe, à nous tous, de prévenir et de combattre la violence à l'égard des femmes et des filles, en commençant par remettre en question la culture de la discrimination qui la perpétue. »

*M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU,*

**Les discriminations** sont des propos, des attitudes qui conduisent à traiter une personne de manière injuste. Ce sont des manières de se comporter, d'agir.

Un principe fondamental pour notre école : « Interdiction absolue de porter atteinte à autrui » Cette question doit être au cœur des enseignements de la vie scolaire.

Les stéréotypes sont des manières de penser.

Il est donc nécessaire d'éduquer au respect mutuel et à l'interdiction absolue de porter atteinte à autrui. Ce travail est à mener dans tous les champs disciplinaires, de façon transversale. La pédagogie de l'égalité doit rassembler la communauté éducative dans un ensemble de valeurs partagées.

Cela peut être abordé :

- dans la vie de la classe
- dans toutes les activités (certaines disciplines se prêtent toutefois plus au travail sur les valeurs d'égalité et de respect : EPS, Sciences, Littérature, Arts visuels, Instruction civique et morale, Histoire, géographie)
- dans tous les projets (pluridisciplinaire, d'école, d'établissement)
- dans tous les événements de la vie quotidienne : partir de ce que vivent les élèves
- dans tous les lieux (scolaires, périscolaires et extrascolaires)
- dans les différentes instances (conseil des maîtres, CEC...)

Il est nécessaire d'amener les enseignants (en formation initiale et continue) à prendre conscience de leurs gestes professionnels pour faire évoluer leurs postures professionnelles afin qu'il y ait une meilleure égalité de traitement des filles et des garçons au sein de la classe. Tout acteur du système éducatif doit avoir une attitude objectivée et professionnelle tout en ne reculant en rien sur les valeurs de la République et de l'École.

Le Fonctionnaire est impartial car il porte les valeurs de la République.

La pédagogie de l'égalité doit rassembler la communauté éducative sur des valeurs partagées et l'école doit permettre à l'élève d'avoir une vision large sur cette problématique en prenant conscience de ses représentations.

Il s'agit d'une politique éducative globale, délicate, ferme et volontariste ne devant jamais heurter les personnels et les familles dans leurs valeurs.

Cette Politique se traduit dans le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les nouveaux Programmes

La culture de l'égalité se fait dès la maternelle et doit passer par des séances spécifiques. Cette question doit aussi être abordée dans toutes les situations de la vie de la classe, de l'école dans tous les événements de la vie quotidienne de l'école (la cour de récréation, les toilettes, la sieste, les

transports...) dans les actes mais aussi dans les paroles. Faire observer les situations et en faire des analyses.

Cette question est à placer au cœur des projets d'école et d'établissement afin de mener une politique concrète, pragmatique afin d'en faire un objet pédagogique.

Soutenir et défendre l'égalité des droits entre les filles et les garçons, c'est faire œuvre de justice éducative, préserver la liberté de chacun et favoriser le bien vivre ensemble à l'école et dans la société, pour s'accepter mutuellement dans ses différences.

- **Les observables**

Les espaces	La cour (investissement, jeux) Les sanitaires (couleur, propreté) Le portail et les abords de l'établissement La salle de classe : les différents espaces
Les acteurs	ATSEM Enseignants AVS Concierge / dames de service EAP Intervenants extérieurs dont les parents d'élèves Assistants pédagogiques
Dans la classe	Les affichages Les interactions La mise en activité
Dans les disciplines	Choix des manuels Choix des livres à la BCD L'évaluation Les sanctions

- **Les références**

Loi art L.121-1 et L.312-17-1 du Code de l'Education

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 1-07-2013 (JO du 18 juillet 2013)

**Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes dans le système éducatif**, BOEN n°6 du 7 février 2013

Evaluation du dispositif expérimental « ABCD de l'égalité », Rapport IGEN n°2014-047 de Juin 2014

Article 9 de la Charte de la Laïcité à l'Ecole

Convention relative aux Droits de l'enfant, 1989

- **Les ressources**

« Outils pour l'égalité entre les filles et les garçons » sur le site CANOPé (malette pédagogique numérique dans la rubrique « Agir en classe »)

Faire des manuels scolaires des outils de l'égalité entre les femmes et les hommes, Guide pratique, Centre Hubertine Auclert, novembre 2014

Parcours spécifique de formation sur M@gistère

[www.centre-hubertine-auclert.fr](http://www.centre-hubertine-auclert.fr) (Egalithèque)

[www.genrimages.org](http://www.genrimages.org)

[www.objectifegalite.onisep.fr](http://www.objectifegalite.onisep.fr)